



2023

DÉCISION MUNICIPALE
N° 2023 - 91
En date du 06 décembre 2023

Objet: Fixation d'un droit d'occupation - Société "NULLE PART AILLEURS PRODUCTION"- Tournage de film

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Considérant la demande de la société de production « Nulle Part Ailleurs » relative à des prises de vues et d'enregistrements pour les besoins d'un film le 07 décembre 2023.

Considérant que le tournage est prévu à la salle Blanche Montel - Place de l'Europe à Luzarches.

Considérant que le tournage de film est source de valorisation et de dynamisme du territoire communal,

Considérant qu'il y lieu de fixer avec la société de production « Nulle Part Ailleurs », les conditions de mise à disposition de la salle Blanche Montel et de fixer un droit d'occupation

DÉCIDE

Article 1: D'autoriser la société "Nulle Part Ailleurs" à prendre des prises de vues et d'enregistrement à la salle Blanche Montel - Place de l'Europe à Luzarches, le 7 décembre 2023 entre 13h00 et 17h00.

Article 2: De fixer le tarif d'occupation de la salle à l'occasion de ce tournage à 300,00 €.

Article 3: De signer tous les actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

Article 4: Dit que la recette sera encaissée par la régie de recettes RR Produits Divers Luzarches



Michel MANSOUX
Maire